

du bureau du procureur général, à Toronto, qui a témoigné sur les divers aspects de l'épreuve à l'éthnologue.

Nous avons également lu des comptes rendus de journaux traitant des épreuves sanguines et des façons simplifiées dont on peut aujourd'hui les administrer. Le député peut être sûr que les observations qu'il a faites seront prises en considération par le ministre de la Justice (M. Cardin) et ses hauts fonctionnaires, auxquels je les transmettrai dès demain.

L'IMMIGRATION—LES DEMANDES D'ADMISSION
DE LA PART DE VISITEURS NANTIS
D'UN VISA

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le 16 juin j'ai posé au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand) une question afin de savoir quand il annoncerait la politique du gouvernement relative aux milliers de non-immigrants qui ont demandé à immigrer en permanence au Canada et dont le statut reste en suspens, et je suis content d'avoir ce soir l'occasion de parler de cette question plus longuement. Cette question a trait au régime d'immigration tout entier et à son application; elle est ainsi d'importance capitale pour des milliers de personnes qui habitent actuellement le Canada et pour leurs familles. Il y a maintenant à cet égard un sérieux problème administratif.

Le 7 mars, comme il est consigné à la page 2323 du hansard, en parlant des crédits du ministère, j'ai soulevé la même question en disant:

Depuis des mois, peut-être même un an ou deux, le ministre l'a constaté, le gouvernement dit qu'il va trancher le cas des visiteurs qui entrent au pays en tant que visiteurs avec des visas de non-immigrants et qui demandent à y rester. Le ministre n'est pas sans savoir qu'il y a une accumulation considérable de cas en instance, où le ministère doit décider de mesures à prendre à l'égard de ces visiteurs.

J'ai continué ainsi:

Il s'agit là d'une grave question, car un immigrant qui vient ici en douce, passe avant les autres qui restent dans leur pays et passent par la filière administrative.

● (10.20 p.m.)

Je reconnais que ce n'est pas juste...

J'ai enchaîné qu'il y avait bien des cas dans lesquels le ministère disait: «Nous n'avons pas tranché votre situation; nous ne pouvons vous permettre d'entrer, mais nous ne vous renvoyons pas; nous n'avons encore rien décidé.»

J'espère que le ministre pourra mettre au point une politique à l'égard de ces visiteurs. Tout le monde sait que certaines personnes parmi les groupes allogènes conseillent aux intéressés de ne

[M. Haidasz.]

pas chercher à obtenir des visas d'immigrants par les voies normales mais de s'arranger pour entrer dans notre pays à titre de visiteurs, après quoi il se peut qu'ils soient autorisés à rester.

En réponse à cela, le ministre disait le 7 mars, comme en fait foi la page 2327 du hansard, et je cite:

Je pense qu'il va falloir que, très bientôt, et j'espère que d'ici à quelques semaines... que nous allons pouvoir régler cette situation qui fait que visiter le Canada devient, à l'heure actuelle, un moyen normal d'y venir comme immigrant.

C'est une situation d'hypocrisie qui fait qu'au Canada il y a probablement plusieurs milliers, et peut-être plusieurs dizaines de milliers de visiteurs qui sont venus au Canada avec l'intention d'immigrer au Canada.

Nous aurons probablement à vous informer, puisque cela peut se faire par voie réglementaire, d'une politique qui régularisera cette situation.

C'est tout à fait intenable. Monsieur le président, aussi longtemps que je serai ministre de l'Immigration, ce qui, selon toute vraisemblance, ne sera pas long, mais de toute façon tant que j'y serai nous allons essayer de définir une politique. Mais, une fois qu'elle sera définie, il va falloir que nous l'acceptions.

Il y a de cela maintenant plus de trois mois et demi, et le ministre n'a pas encore annoncé de politique. La situation s'aggrave. On nous dit que quelque 20,000 personnes sont tenues en suspens, dont sans doute d'authentiques visiteurs, qui sont venus au Canada pour ensuite s'y faire offrir des emplois ou encore se fiancer à des Canadiens et par la suite changer d'idée et décider de s'y établir. D'autre part, de nombreux autres y sont venus comme visiteurs ne désirant pas faire de demande en bonne et due forme. Une fois ici, ils ont obtenu un emploi et leur cas reste en suspens. Ils ne peuvent faire venir leur famille, et même s'ils comptent vraiment prendre souche au Canada, ils ignorent si tôt ou tard ils ne seront pas expulsés du pays. Je me demande s'il sera encore possible de le faire.

On tire parti de la situation. Parmi les immigrants, j'ai entendu dire que les agences de voyage leur déclarent, à l'occasion: «Très bien, nous allons vous procurer un permis de travail moyennant la somme de \$50», ou encore, «Faites une demande dès que vous arriverez au Canada, et quand vous travaillerez, vous nous paierez la somme de \$500». J'ignore combien de fois la chose se reproduit, mais j'ai entendu dire que c'est assez souvent.

Le ministre n'est peut-être pas à blâmer, et bien entendu, son charme est tel que nous hésitons à le soupçonner. Toutefois, il est grand temps que le cabinet dont il est membre prenne une décision sur cette question. Le ministre aurait-il fait des propositions que le gouvernement ne veut pas réaliser? La situation actuelle est injuste pour ceux qui appliquent la loi. Que le secrétaire